

CHAMBRE DE DISCIPLINE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE  
DES PHARMACIENS D'AUVERGNE

66, avenue Julien - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 0473300257 - Fax : 04 73 30 02 58

---

**PLAIGNANT :**

**Madame la Présidente du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens d'Auvergne**

---

**Ordonnance du 13 décembre 2010**

Décision n°939-D

**ORDONNANCE DE RENVOI**

**LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE,**

Vu, enregistrée au greffe de la Chambre disciplinaire le 16 novembre 2009, la décision par laquelle le Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Auvergne a décidé de transmettre à la Chambre de Discipline, la plainte enregistrée à l'Ordre le 9 mars 2009, de Madame la Présidente du Conseil de l'Ordre dirigée contre la S.E.L.A.S.U. A, représentée par sa Présidente Mademoiselle A, sise ...

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n°326515 du 18 juin 2010 :

Considérant qu'en raison des limites de la composition du Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Auvergne et de sa Chambre de Discipline, l'affaire susvisée n'est pas susceptible d'être examinée par des membres de la Chambre qui n'auraient pas participé à la décision du Conseil régional de la soumettre à celle-ci ;

Que, dans ces conditions, il y'a lieu de transmettre le dossier au Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens en vue de son attribution à une autre Chambre de Discipline ;

**ORDONNE**

**Article 1 :** Le dossier n° ..., susvisé est transmis au Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens en vue d'être attribué à une autre Chambre de Discipline ;



**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à Madame la Présidente du Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens, à la S.E.L.A.S.U. A, représentée par sa Présidente Mademoiselle A, et à Madame la Présidente du Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Auvergne.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 décembre 2010

Le Président Honoraire du corps  
des tribunaux administratifs  
et des cours administratives d'appel,  
Président de la chambre disciplinaire

Signé

François GOURDON

